

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



CAS-FORDIF
reconnu par

 EDK |  CDIP |  COPE |  CDEP |

 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Rapport d'activités 2018

© Lausanne – Mai 2019

Comité de direction de la FORDIF

HEP Vaud – IDHEAP-UNIL – IFFP – IUFE-UNIGE

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| 1 Introduction | 4 |
| 2 FORDIF | 6 |
| Concept de formation FORDIF | 6 |
| Reconnaissance du CAS-FORDIF | 7 |
| Dispositif d'évaluation de la qualité | 8 |
| Commission de coordination et de surveillance du mandat de formation des directeurs et des directrices d'institutions de formation (FORDIF) | 9 |
| 3 Formations achevées en 2018 | 11 |
| Certificate of Advanced Studies | 11 |
| Participants | 11 |
| Evaluation de la qualité du CAS 17-18 | 12 |
| Finances | 13 |
| Décompte de formation achevée courant 2018 | 13 |
| Rapport de révision des comptes 2018 | 15 |
| Comptes 2018 | 16 |
| 4 Formations en cours et prévues | 20 |
| Formations en cours | 20 |
| Planification des formations prévues | 20 |
| 5 Formation « à la carte » | 21 |
| Concept | 21 |
| Offre | 21 |
| 6 Activités de gestion | 22 |
| Réunions | 22 |
| Annexe 1 : Reconnaissance du CAS-FORDIF par la CDIP | 23 |
| Annexe 2 : Reconnaissance rétroactive du CAS à 10 crédits par la CDIP | 25 |
| Annexe 3 : Organes de la FORDIF | 26 |

Liste des abréviations

| | |
|----------|--|
| CAS | <i>Certificate of Advanced Studies</i> en administration et gestion d'institutions de formation |
| CDIP | Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique |
| CIIP | Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin |
| CLPE | Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres |
| CRA | Communauté et réseau d'apprentissage |
| DAS | <i>Diploma of Advanced Studies</i> en gestion et direction d'institutions de formation |
| ECTS | <i>European Credit Transfer and Accumulation System</i> |
| FORDIF | Formation en Direction d'Institutions de Formation |
| HEP Vaud | Haute école pédagogique du canton de Vaud |
| IDHEAP | Institut de hautes études en administration publique |
| IFFP | Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle |
| IUFE | Institut universitaire de formation des enseignants de l'UNIGE |
| INT | Intégration |
| MAN | Management |
| MAS | <i>Master of Advanced Studies</i> en direction d'institutions de formation et politique de l'éducation |
| ODT | Organisation du travail |
| UF | Unité de formation |
| UNIGE | Université de Genève |
| UNIL | Université de Lausanne |

1

Introduction

L'année 2018 constitue la 10^{ème} année de fonctionnement de la Formation en Direction d'Institutions de Formation (FORDIF). Cette formation est offerte par quatre hautes écoles liées pour l'occasion par une convention académique renouvelée en 2018. Il s'agit de la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud), de l'Institut de hautes études en administration publique de l'Université de Lausanne (IDHEAP), de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et de l'Institut universitaire de formation des enseignants de l'Université de Genève (IUFE).

La nécessité de la FORDIF découle des changements sensibles intervenus, depuis plusieurs années, dans la profession de responsable d'institution de formation. Certains changements sont dus à l'évolution du contexte social et culturel. D'autres sont de nature institutionnelle et politique, comme le développement d'une autonomie –achevée ou en cours et variable selon les cantons– des établissements scolaires, et entraînent des responsabilités accrues pour les cadres. D'autres enfin sont liés aux exigences de certification de cette formation, notamment celles affirmées dans le Profil CDIP, pour les formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire, entré en vigueur à fin 2009.

Pour les participants, la FORDIF représente une évolution marquante par rapport aux formations existantes ou organisées précédemment. En effet, la volonté politique de leur donner une formation tertiaire, certifiée, soumise aux exigences des accords de Bologne, va de pair avec un engagement personnel allant au-delà du travail présentiel. Ce dernier doit être adossé à un travail personnel complémentaire majeur sous forme de lecture et de rédaction. Par ailleurs, la certification des acquis est soumise au respect d'un certain nombre de modalités strictes.

Cette formation répond à une demande émanant de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP). Dans cette perspective, la CIIP et les hautes écoles partenaires ont signé un contrat de prestations. Ce dernier prévoit qu'un rapport

d'activités soit adressé à la CIIP et présente l'offre de formation, la fréquentation de la formation et les résultats de l'évaluation de la formation par les participants.

La partie 2 du présent rapport d'activités décrit le concept de la FORDIF et son dispositif d'évaluation de la qualité. La partie 3 renseigne sur les formations achevées en 2018 (types de formations, caractéristiques des participants, évaluation de la qualité et résultats financiers). La partie 4 présente les formations en cours (i.e. débutées en 2018 mais non achevées) et les formations dont les lancements sont prévus en 2019. La partie 5 décrit le concept de formation continue de la FORDIF. Enfin, la partie 6 résume les activités conduites au cours de l'année par les organes de la FORDIF (Comité de direction et Secrétariat). En annexe figure un descriptif détaillé de la formation offerte.

Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

2

FORDIF

Concept de formation FORDIF

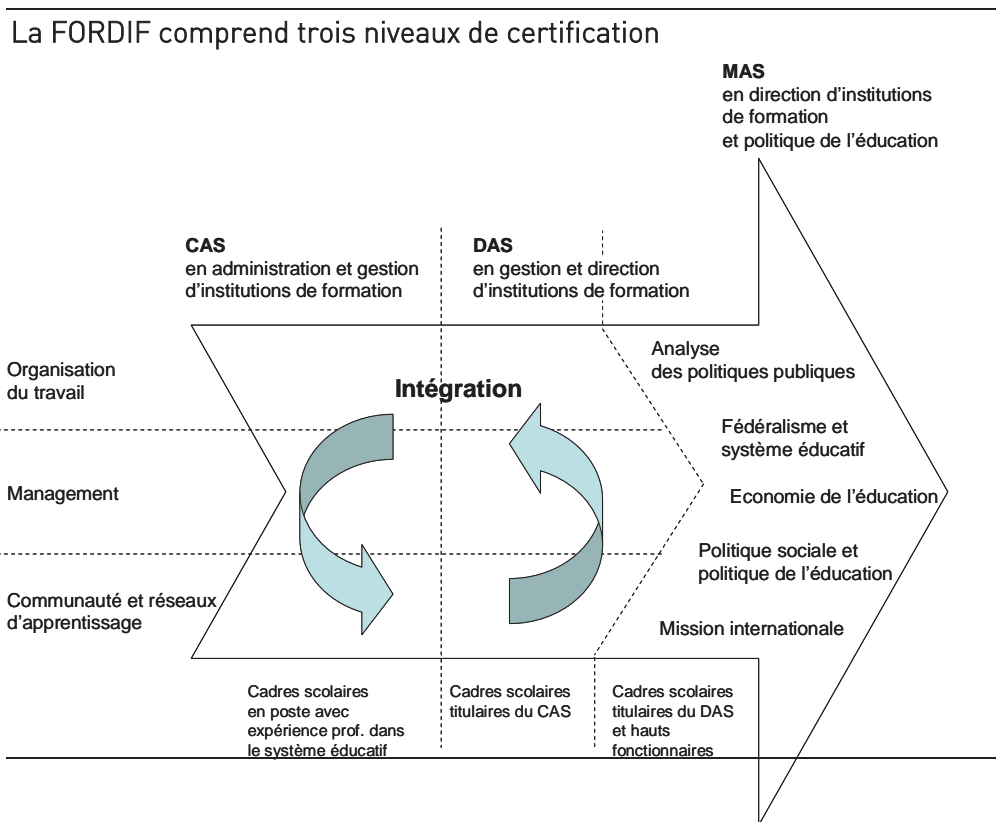
Les formations certifiantes proposées dans le cadre de la FORDIF visent à développer les compétences des cadres des institutions de formation. Ces compétences portent sur l'organisation du travail scolaire, le management opérationnel et stratégique, la communication, le leadership, le développement de la communauté d'apprentissage, l'analyse du fonctionnement ainsi que l'intervention dans l'environnement social et institutionnel de l'institution de formation. Le dispositif de formation est organisé de manière à concilier deux exigences différentes. D'abord, il articule étroitement les apports théoriques et les apports pratiques proches des réalités des institutions de formation. Ensuite, il constitue une offre qui peut être suivie en emploi ou en vue d'obtenir un emploi.

En 2010, la CIIP a adopté le Profil de formation complémentaire pour les responsables d'établissement scolaire édicté par la CDIP fin 2009. Ce Profil établit le *Certificate of Advanced Studies* (CAS) à 15 crédits ECTS. En collaboration avec la CIIP, la FORDIF a ajusté son CAS pour satisfaire aux exigences dudit profil. Depuis 2011, le CAS-FORDIF compte 15 crédits (contre 10 précédemment). A fin 2018, sept formations menant au CAS-FORDIF ont été organisées (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018). Conséquence du nouveau CAS à 15 crédits, le DAS a lui aussi dû être adapté. Si un total de 30 crédits est toujours requis pour obtenir un DAS, le « nouveau » DAS ne comporte plus que 15 crédits (contre 20 précédemment). Le premier DAS à 15 crédits a débuté en automne 2013 pour se terminer au printemps 2015. Pour obtenir un DAS, les titulaires du CAS « ancienne formule » à 10 crédits doivent désormais suivre le « nouveau » DAS à 15 crédits et compléter leur formation par 5 crédits à choix dans le programme du CAS ou dans l'offre de formation continue de la FORDIF.

Le dispositif FORDIF propose en conséquence trois niveaux de formation correspondant à trois certifications consécutives et distinctes :

- *Certificate of Advanced Studies* (CAS) en administration et gestion d'institutions de formation (15 crédits ECTS¹) ;
- *Diploma of Advanced Studies* (DAS) en gestion et direction d'institutions de formation
 - 15 ECTS supplémentaires pour les détenteurs d'un CAS à 15 crédits.
- *Master of Advanced Studies* (MAS) en direction d'institutions de formation et politique de l'éducation (30 ECTS supplémentaires).

La figure ci-après illustre ces trois niveaux de formation, les titres délivrés, les publics-cibles spécifiques et les composantes de la formation. Par ailleurs, les annexes 5 et 6 présentent en détail le contenu du CAS (à 15 crédits) et du DAS (à 15 crédits).



Reconnaissance du CAS-FORDIF

Les Instructions de la CDIP du 3 février 2010 relèvent que les formations répondant au Profil de formation complémentaire pour les responsables d'établissement scolaire peuvent être reconnues par la CDIP.

Durant l'année 2011, la FORDIF a suivi la procédure de reconnaissance décrite dans les Instructions susmentionnées et régie par le Règlement CDIP concernant la reconnaissance de diplômes ou certificats de

¹ Le contenu du CAS respecte les exigences du Profil CDIP. La formation s'étale sur deux ans et comprend 210 heures (de 60 minutes) d'enseignement présentiel.

formation complémentaire dans le domaine de l'enseignement du 17 juin 2004. Elle a déposé en décembre 2011 un dossier de reconnaissance du CAS auprès de la CDIP.

Par décision datée du 22 juin 2012, la CDIP reconnaît à l'échelon national le *CAS en administration et gestion d'institutions de formation* de la FORDIF² (cf. Annexe 1). La décision vaut non seulement pour les certificats délivrés à partir du mois de mai 2012, mais aussi pour les CAS délivrés avant cette date (cf. Annexe 2). Les personnes titulaires du CAS-FORDIF sont dorénavant autorisées à porter le titre de « responsable d'établissement scolaire CDIP ».

Dispositif d'évaluation de la qualité

La FORDIF a développé un dispositif rigoureux d'évaluation de la qualité de son offre par les participants. Ce dispositif repose sur quatre piliers :

1. Evaluation quotidienne de la qualité des journées de formation à l'aide d'un dispositif simplifié ; à l'issue de chaque journée, chaque participant indique à bulletin secret s'il est satisfait, moyennement satisfait ou insatisfait de la journée ; un taux de satisfaction peut ainsi être établi en déduisant le pourcentage des personnes satisfaites, dans le total des bulletins rentrés, du pourcentage des personnes insatisfaites ; le but est en particulier de pouvoir prendre des mesures correctives d'une journée à l'autre.
2. Evaluation par module de la qualité de la formation ; cette évaluation est conduite à l'aide d'un questionnaire détaillé administré sous forme écrite en 2018 ; le questionnaire est spécifique à chaque module dans la mesure où les participants doivent indiquer si le module a satisfait à ses objectifs propres ; le but est en particulier de prendre d'éventuelles mesures correctives d'un module à l'autre et dans la perspective de la reconduction du module concerné.
3. Evaluation de l'ensemble de la formation (CAS, DAS ou MAS) ; cette évaluation s'opère à l'aide d'un questionnaire détaillé administré sous forme électronique ; le but est en particulier de prendre d'éventuelles mesures correctives en vue de la prochaine formation.
4. Accès des participants aux responsables de modules des formations de la FORDIF ; tout au long des formations, les participants ont un accès direct aux responsables de modules ; le but est d'échanger les impressions des parties prenantes et en particulier de prendre rapidement d'éventuelles mesures correctives, c'est-à-dire avant l'achèvement de la formation.

² Dans sa décision du 22 juin 2012, la CDIP prie la FORDIF d'adapter l'article du règlement d'études du CAS concernant les conditions d'admission. Cette adaptation a été réalisée et approuvée par les quatre hautes écoles partenaires en 2012, à la satisfaction de la CDIP.

Commission de coordination et de surveillance du mandat de formation des directeurs et des directrices d'institutions de formation (FORDIF)

Le contrat de prestations passé entre la CIIP et les hautes écoles partenaires prévoit la formation d'une commission de suivi CIIP-FORDIF (ci-après Commission FORDIF) composée notamment de représentants des services d'enseignement issus des cantons membres et de représentants d'associations des directeurs. Cette commission rencontre une à deux fois par année le Comité de direction de la FORDIF. Elle a pour objectif d'assurer l'adéquation entre la demande et l'offre de formation et de faire le point sur l'effectif des participants des divers cantons membres de la CIIP.

Durant l'année 2013, la commission FORDIF a été rattachée à la nouvelle Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres de la CIIP. Elle a été rebaptisée « commission de coordination et de surveillance du dispositif de formation des directeurs et directrices d'institutions de formation » et son mandat a été actualisé.

La commission FORDIF s'est réunie à deux reprises en 2018 (17 avril et 13 novembre) pour passer en revue les activités de la FORDIF. Les membres 2018 de la commission sont :

- Hugo Stern, représentant de la Conférence latine de l'enseignement obligatoire, président de la commission FORDIF
- Alain Basset, représentant de la Conférence latine des chefs d'établissement de la scolarité obligatoire
- Michel Beytrison, représentant de la Conférence latine de l'enseignement obligatoire
- Laurent Feuz, représentant de la Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire
- Jean-François Gruet, représentant du secondaire II (formation générale)
- Jean-Marc Haller, représentant du Syndicat romand des enseignants
- David Perrenoud, représentant permanent du Comité de direction de la FORDIF
- Claude Pottier, représentant de la Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire
- Fabrice Sourget, représentant de la Conférence latine des chefs d'établissement de la scolarité obligatoire
- Claude-Alain Vuille, représentant du secondaire II (formation professionnelle)

Les tâches administratives liées à la commission FORDIF sont assurées par Mmes Marie-Paule Matthey et Virginie Beyeler, collaboratrices au secrétariat général de la CIIP.

3

Formations achevées en 2018

Certificate of Advanced Studies

La septième édition du CAS à 15 crédits a débuté en janvier 2017 pour s'achever en septembre 2018. La cérémonie de remise des titres a eu lieu à l'Aula de l'UNIL-IDHEAP, Lausanne le 25 janvier 2019 en présence de Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle. Chaque participant du CAS17-18 a suivi un total de 32 journées de formation.

Participants

60 directeurs et cadres d'institutions de formation ont participé au CAS17-18. Parmi ces derniers, 57 ont rempli les conditions pour se voir délivrer un *Certificate of Advanced Studies* (présence au moins à 80% des journées et réussite aux travaux d'évaluation de chacun des modules de la formation).

Le tableau ci-dessous renseigne sur la provenance (en %) des participants du CAS17-18 selon le canton, le degré du système éducatif et la fonction exercée.

Provenance des participants au CAS 17-18 (%)

Provenance en % selon le canton

| | |
|-----------|-------|
| Berne | 11.50 |
| Fribourg | 18.00 |
| Genève | 19.70 |
| Jura | 0 |
| Neuchâtel | 4.90 |
| Vaud | 32.80 |
| Valais | 13.10 |
| | 100 |

Provenance en % selon le degré du système éducatif

| | |
|-------------------------|-------|
| Cycle I | 10.65 |
| Cycle II | 12.29 |
| Cycle III | 19.70 |
| EO (cycles 1,2,3) | 8.2 |
| Sec. II général | 18.03 |
| Sec. II prof. | 19.67 |
| Enseignement spécialisé | 0 |
| Tertiaire | 8.19 |
| Autres | 3.27 |
| | 100 |

Provenance en % selon la fonction

| | |
|---|-------|
| Directeur-riche/responsable d'établis. | 14.75 |
| Vice-direct./dir. Adjoint | 24.5 |
| Doyennes-doyens | 46 |
| Tertiaire (coll. pédag., enseign. spéc., inspecteurs) | 14.75 |
| Autre | |
| | 100 |

Evaluation de la qualité du CAS 17-18

Le dispositif d'évaluation de la qualité de la formation CAS17-18 a mis en évidence les constats suivants :

Sur les 32 journées de formation faisant partie du cursus, 30,5 ont obtenu une majorité d'avis satisfaits, avec :

- 27 journées (84,4 %) ont obtenu un différentiel d'avis satisfaits de plus de 50 % ; cela signifie que le potentiel d'amélioration de ces journées est mineur ;
- 0,5 journées (1,5 %) ont obtenu un différentiel d'avis satisfaits se situant entre 30 et 50 % ; le potentiel d'amélioration est identifié et des ajustements seront effectués ;

- 3 journées (9,4 %) ont obtenu un différentiel d'avis satisfaits se situant entre 0 et 30 % ; le potentiel d'amélioration de ces journées est sensible et leurs contenus seront revus.

Enfin, sur l'ensemble des 32 journées, seule 4,7 % ont récolté plus d'avis insatisfaits que d'avis satisfaits. Il s'agissait là d'intervenants qui étaient peu adaptés à un programme tel que la FORDIF et qui n'interviendront plus.

Un questionnaire en ligne pour évaluer l'ensemble de la formation a obtenu 44 réponses (soit un taux de réponse de 77 % sur la base des 57 diplômés). Il portait sur différentes thématiques, dont l'adéquation de la formation aux pratiques professionnelles des participants ou la structure du programme. Les résultats agrégés sont présentés ci-dessous.

| Satisfaction des participant-e-s | Tout à fait d'accord (1) | Plutôt d'accord (2) | Ni en accord ni en désaccord (3) | Plutôt en désaccord (4) | Pas du tout d'accord (5) | Moyenne |
|---|--------------------------|---------------------|----------------------------------|-------------------------|--------------------------|---------|
| Contenu global du CAS FORDIF | 24.5% | 47.7% | 16.8% | 9.5% | 1.4% | 2.2 |
| Adéquation à la pratique au sein de l'institution | 22.7% | 42.3% | 21.8% | 11.4% | 1.8% | 2.3 |
| Structure et programme du CAS FORDIF | 26.8% | 34.5% | 16.8% | 17.7% | 4.1% | 2.4 |
| Développement professionnel, réseau, logistique | 42.0% | 36.4% | 13.6% | 7.4% | 0.6% | 1.9 |
| Résultats agrégés | 69.3% | | 17.3% | 13.5% | | 2.2 |

Les résultats ci-dessus sont regroupés par thématique générale. Les questions détaillées sont basées sur une échelle d'accord de 1 à 5.

Finances

La partie du rapport d'activités consacrée aux aspects financiers contient trois éléments. D'abord, elle présente le décompte opéré entre les quatre hautes écoles partenaires pour les formations achevées au cours de l'année sous revue. Ensuite, elle donne copie du rapport de révision des comptes 2018. Enfin et précisément, elle renseigne sur les comptes révisés de la FORDIF tels qu'ils ont été établis au 31 décembre de l'année écoulée en fonction des pièces reçues et comptabilisées par la FORDIF.

Décompte de formation achevée courant 2018

En 2018, le CAS 17-18 s'est achevé. Il a fait l'objet d'un décompte entre les quatre hautes écoles partenaires. Ce décompte est présenté dans le tableau ci-dessous.

Les revenus sont formés des finances d'inscription (écolages). Ils se montent à 505'538 francs.

Décompte CAS 17-18, en Fr.

| Charges | | Revenus | |
|---|----------------|-------------------------------|----------------|
| <i>Dotation Enseignement</i> | 374'400 | <i>Finances d'inscription</i> | 505'538 |
| HEP Vaud | 93'600 | 60.5 participants CAS | |
| IDHEAP-UNIL | 93'600 | x 8'356.- | 505'538 |
| IFFP | 93'600 | | |
| IUFE-UNIGE | 93'600 | | |
| <i>Dédommagement et overhead du Comité de direction</i> | 66'710 | | |
| IUFE-UNIGE | 16'677.5 | | |
| HEP Vaud | 16'677.5 | | |
| IDHEAP-UNIL | 16'677.5 | | |
| IFFP | 16'677.5 | | |
| <i>Dédommagement du Secrétariat</i> | 47'750 | | |
| <i>Projets (marketing, IT, etc.)</i> | 16'678 | | |
| | 505'538 | | 505'538 |

Les charges sont majoritairement composées par une dotation à l'enseignement pour chaque haute école partenaire. Cette dotation couvre les frais liés aux enseignements dont la haute école a la responsabilité (responsables de modules, intervenants, photocopies et autre matériel de cours, location de salles et de matériel, restauration, achat de logiciels, etc.).

Le dédommagement et overhead pour la participation au Comité de direction de la FORDIF constituent une contrepartie aux travaux réalisés au sein du Comité de direction et pour les travaux réalisés dans le cadre de la délégation de tâches particulières aux membres du Comité de direction. Ces travaux comprennent l'ingénierie et la coordination de la formation, les relations avec les participants, les relations avec les parties prenantes (CIIP et commission de suivi, associations professionnelles, cantons, etc.), le traitement des affaires juridiques et réglementaires, le traitement par le Comité des aspects logistiques (administration, finances) ainsi que la communication (plateforme web, marketing). Cette dotation couvre également les frais divers (déplacement, repas, téléphone, courrier, location, etc.).

S'y ajoutent le dédommagement du Secrétariat pour les frais de personnel et les frais généraux courants. Finalement, un fonds de projets est alimenté afin de permettre le développement des activités de la FORDIF (dépenses de marketing, de graphisme, d'impression, de diffusion, dépense pour la plateforme informatique des formations, frais de manifestation, etc.).

Rapport de révision des comptes 2018

F I D U C I A I R E
S A U G Y

Lausanne, le 22 mai 2019
WU/vr - 5

Rapport d'audit au Comité de
direction de la convention relative à la
**FORMATION EN DIRECTION D'INSTITUTIONS
DE FORMATION (FORDIF)**

LAUSANNE

Rapport de l'auditeur au Comité de direction sur les comptes annuels de la convention relative à la formation "FORDIF"

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la convention relative à la formation "FORDIF" comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Comité de direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Comité de direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement de comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité de direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse.

FIDUCIAIRE SAUGY SA

Annexes : Comptes annuels 2018

Comptes 2018

FORMATION EN DIRECTION D'INSTITUTIONS DE FORMATION (FORDIF) - LAUSANNE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

| | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| <u>ACTIF</u> | CHF | CHF |
| <u>Actif circulant</u> | <u>278'749.10</u> | <u>727'903.40</u> |
| Banque - c/c | 278'749.10 | 702'709.40 |
| Créances résultant de prestations de services | 0.00 | 25'194.00 |
| Total de l'actif | <u>278'749.10</u> | <u>727'903.40</u> |
| <u>PASSIF</u> | | |
| <u>Capitaux étrangers à court terme</u> | <u>246'375.97</u> | <u>699'131.31</u> |
| Dettes résultant de prestations de services | 101'637.89 | 0.00 |
| Passifs de régularisation | 144'738.08 | 699'131.31 |
| <u>Capitaux propres</u> | <u>32'373.13</u> | <u>28'772.09</u> |
| Réserve pour projets | 32'373.13 | 28'772.09 |
| Total du passif | <u>278'749.10</u> | <u>727'903.40</u> |

FORMATION EN DIRECTION D'INSTITUTIONS
DE FORMATION (FORDIF) - LAUSANNE

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

| | 2018 | 2017 |
|--|------------------|-------------------|
| | CHF | CHF |
| <u>CHARGES</u> | | |
| Dotation en enseignement | 359'640.48 | 388'489.32 |
| Dédommagements et overhead | 161'211.60 | 115'890.00 |
| Honoraires de tiers et frais divers | 17'151.96 | 7'938.61 |
| Activités promotionnelles | 0.00 | 2'838.00 |
| Charges de correction de travaux | 5'275.00 | 0.00 |
| Variation des passifs transitoires liés à l'écolage (+ attribution / - dissolution) | -514'580.08 | -11'026.32 |
| Variation de la réserve pour projets (+ attribution / - dissolution) | 3'601.04 | 6'951.39 |
| Total des charges | 32'300.00 | 511'081.00 |
| <u>PRODUITS</u> | | |
| Ecolage CAS | 0.00 | 503'881.00 |
| Ecolage Formation continue | 27'000.00 | 7'200.00 |
| Produits de correction de travaux | 5'300.00 | 0.00 |
| Total des produits | 32'300.00 | 511'081.00 |
| Résultat de l'exercice | 0.00 | 0.00 |

**FORMATION EN DIRECTION D'INSTITUTIONS
DE FORMATION (FORDIF) - LAUSANNE**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

But de la convention

La convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre les quatre hautes écoles partenaires pour la conduite et la gestion de programmes de formation avancée (CAS, DAS, MAS) dans les domaines de la direction d'institutions de formation et des politiques de l'éducation. Ces programmes sont regroupés sous l'appellation "Formation en direction d'institutions de formation".

Hautes écoles partenaires de la convention 2018

- a) Haute école pédagogique du Canton de Vaud représentée par Guillaume Vanhulst, Recteur, et Cyril Petitpierre, Directeur de la formation;
- b) Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle représenté par Philippe Gnaegi, Président du Conseil, et Cornelia Oertle, Directrice;
- c) Université de Lausanne, par sa Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique, en particulier son Institut des hautes études en administration publique, représentée par Nouria Hernandez, Rectrice, et Andreas Ladner, Directeur de l'IDHEAP;
- d) Université de Genève, par son Institut universitaire de formation des enseignants représenté par Yves Flückiger, Recteur, et Isabelle Mili, Directrice de l'IUFE

Résultat des programmes FORDIF

Chaque programme dégage un résultat qui est attribué à la réserve pour projets afin de couvrir les dépenses courantes.

Depuis le début des programmes en avril 2008, un montant net de CHF 356'299.13 correspondant à leur résultat a été attribué à cette réserve pour une utilisation de CHF 323'926.00, justifiant ainsi son solde au 31 décembre 2018 de CHF 32'373.13.

FORMATION EN DIRECTION D'INSTITUTIONS
DE FORMATION (FORDIF) - LAUSANNE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

Résultat des programmes FORDIF (suite)

Détail des attributions par programme :

| | CHF | CHF |
|-------------------------|------------------|-------------------|
| <u>2018</u> | | |
| CAS 2017-2018 | 16'678.00 | |
| Formation continue 2018 | <u>4'050.00</u> | 20'728.00 |
| <u>2017</u> | | |
| CAS 2016-2017 | 16'648.00 | |
| Formation continue 2017 | <u>1'080.00</u> | 17'728.00 |
| <u>2016</u> | | |
| CAS 2015-2016 | 12'009.00 | |
| Formation continue 2016 | <u>-2'655.00</u> | 9'354.00 |
| <u>2015</u> | | |
| CAS 2014-2015 | 87'038.82 | |
| DAS 2013-2015 | -21'484.00 | |
| Formation continue 2015 | <u>5'895.00</u> | 71'449.82 |
| <u>2014</u> | | |
| CAS 2013-2014 | 17'093.75 | |
| Formation continue 2014 | <u>720.00</u> | 17'813.75 |
| <u>2013</u> | | |
| DAS 2011-2012 | 2'650.60 | |
| CAS 2012-2013 | <u>17'277.46</u> | 19'928.06 |
| <u>2012</u> | | |
| DAS 2010-2011 | 9'380.00 | |
| CAS 2011-2012 | <u>26'278.50</u> | 35'658.50 |
| <u>2011</u> | | |
| DAS 2009-2010 | <u>13'400.00</u> | 13'400.00 |
| <u>2010</u> | | |
| CAS PASS 2010 | 13'300.00 | |
| CAS 2009-2010 | 24'399.00 | |
| CAS FR 2009-2010 | <u>25'600.00</u> | 63'299.00 |
| <u>2009</u> | | |
| CAS PASS 2009 | 21'940.00 | |
| CAS 2008-2009 | <u>26'800.00</u> | 48'740.00 |
| <u>2008</u> | | |
| CAS GE 2008 | <u>38'200.00</u> | 38'200.00 |
| TOTAL | | 356'299.13 |

4

Formations en cours et prévues

Formations en cours

Un CAS à 15 crédits est actuellement en cours (CAS 18-19). Il a débuté en janvier 2018. La dernière journée de formation présentielle aura lieu en septembre 2019. Le CAS 18-19 compte 60 participants.

Planification des formations prévues

Un CAS à 15 crédits s'ouvre en janvier 2019 (CAS 19-20). Il s'étendra jusqu'en automne 2020 et sera à nouveau complet (60 participants).

Le comité de direction planche sur un nouveau règlement pour un DAS modulaire, avec pour objectif de le mettre en œuvre en 2020. Cela permettra aux candidats de valider des crédits obtenus en formation continue en rendant le DAS plus attractif et flexible. Il est à noter que certains participants à la formation continue « Management stratégique » ont rendu des travaux de validation, ce qui devrait leur donner des équivalences de crédit dans ce nouveau règlement.

Le DAS n'a plus été ouvert depuis la volée 2013-2015 et tant qu'il n'y aura pas un nombre suffisant de diplômés DAS pour alimenter le MAS, cette dernière formation n'est pas à l'ordre du jour.

5

Formation « à la carte »

Concept

La formation « à la carte » de la FORDIF, en place depuis 2009, est résolument orientée vers la pratique. Elle permet de développer des compétences directement transférables qui génèrent des effets rapides sur la pratique professionnelle. Les participants intègrent en outre le précieux réseau de personnes-ressources de la FORDIF.

L'offre de formation « à la carte » s'adresse tant aux cadres scolaires qui n'ont pas encore suivi la FORDIF qu'aux détenteurs d'un CAS ou d'un DAS. Elle est majoritairement constituée par des unités de formation originales de courte durée, non incluses dans les programmes réguliers du CAS et du DAS. En parallèle, certains modules du DAS sont également proposés en formation « à la carte ». Le suivi des modules du DAS offre ainsi une flexibilité aux participants qui souhaiteraient échelonner dans le temps le suivi du DAS, et ce en leur permettant de suivre de manière préalable un ou deux modules constitutifs du DAS.

Offre

En 2018 les formations suivantes ont été proposées :

- Management stratégique d'une institution publique (6 jours)
- Mon établissement : une école durable (1 jour)

Le détail des formations « à la carte » de la FORDIF est consultable sous www.fordif.ch > Formations à la carte.

6

Activités de gestion

Les activités courantes de gestion sont effectuées par le Comité de direction (suivi, régulation et évaluation de la formation, finances, cas particuliers, etc.).

Réunions

Dans le cadre de son mandat, le Comité de direction de la FORDIF s'est réuni à 6 reprises en 2018. Le Comité stratégique, nouvellement créé dans la Convention 2018, s'est réuni deux fois durant l'année (25 janvier et 9 août).

Le Comité de direction de la FORDIF a en outre rencontré les partenaires suivants lors de séances de travail ou d'information :

- Commission FORDIF de la CLFE : 2 rencontres (17 avril et 13 novembre 2018) ;
- Multiples séances de coordination avec les partenaires administratifs, logistiques et informatiques des institutions partenaires ; réunions avec la CLACESO.

Annexe 1 : Reconnaissance du CAS-FORDIF par la CDIP



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizra dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

5. Juli 2012
536/38/2011 km

M. Olivier Perrenoud
Président du Comité de Direction de la
FORDIF
Haute école pédagogique Vaud
Avenue de Cour 33
1014 Lausanne

Demande de reconnaissance des certificats de formation complémentaire de responsable d'établissement scolaire délivrés par la «Formation en Direction d'Institutions de Formation FORDIF»

Monsieur,

Par décision du 22 juin 2012, le Comité de la CDIP a prononcé la reconnaissance des certificats cités ci-dessus. C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir en annexe la décision favorable s'y rapportant.

Nous vous prions de bien vouloir annoncer à la Commission de reconnaissance toute modification future concernant la formation.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Au nom du Secrétariat général:

Katrin Müller
Collaboratrice scientifique Unité de coordination Hautes écoles

Annexe:

- Décision du Comité du 22 juin 2012
- Rapport et proposition du Secrétariat général de la CDIP du 3 mai 2012



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conférenza svizra dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conférenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Décision du Comité (par voie de correspondance)
22 juin 2012

Le Comité de la CDIP

vu:

- l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études du 18 février 1993
- le règlement concernant la reconnaissance de diplômes ou certificats de formation complémentaire dans le domaine de l'enseignement du 17 juin 2004
- le profil pour les formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire du 29 octobre 2009
- le rapport d'expertise du Secrétariat général de la CDIP du 23 février 2012
- la prise de position du Comité de direction de la FORDIF du 16 avril 2012
- le rapport et la proposition du Secrétariat général de la CDIP du 3 mai 2012

arrête:

- 1 Le certificat de formation complémentaire de **responsable d'établissement scolaire** délivré par la «**Formation en Direction d'Institutions de Formation FORDIF**» est reconnu à l'échelon national sous réserve de la condition figurant au point 2.
- 2 Condition
Conditions d'admission
Les conditions d'admission au CAS en administration et gestion d'institutions de formation doivent être adaptées pour répondre aux exigences fixées dans le profil de la CDIP. Les documents correspondants doivent être remis au Secrétariat général de la CDIP d'ici au 1^{er} décembre 2012.
Référence: art. 4 du *profil du 29 octobre 2009 pour les formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire*.
- 3 Le titulaire ou la titulaire d'un certificat reconnu est habilité à porter le titre de «responsable d'établissement scolaire (CDIP)».
- 4 Les diplômes ou certificats reconnus comportent en outre la mention «reconnu en Suisse (décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique du 22 juin 2012)».
- 5 La décision entre immédiatement en vigueur et s'applique aux diplômes délivrés à partir du 1^{er} mai 2012.

Berne, le 22 juin 2012

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom du Comité:

Hans Ambühl
Secrétaire général

Generalsekretariat | Secrétariat général
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch
IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

Annexe 2 : Reconnaissance rétroactive du CAS à 10 crédits par la CDIP



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Confederaziun svizra dei direttori cantonai della pubblica educaziun
Confederaziun svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Berne, le 19 juillet 2012
536/38/2012 km/acm

Monsieur
Olivier Perrenoud
Président du Comité de Direction
de la FORDIF
Haute école pédagogique Vaud
Avenue de Cour 33
1014 Lausanne


Reconnaissance à l'échelon national du certificat de formation complémentaire de responsable d'établissement scolaire délivré par la «Formation en Direction d'Institutions de Formation» (FORDIF)

Monsieur,

Dans le document *Rapport et proposition* du Secrétariat général du 3 mai 2012, il est précisé que les certificats délivrés entre 2008 et 2010 sont reconnus a posteriori, conformément aux dispositions transitoires du profil relatif aux formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire. Les personnes titulaires d'un tel certificat peuvent obtenir une attestation de reconnaissance auprès du Secrétariat général de la CDIP. Cette reconnaissance a posteriori n'est toutefois pas mentionnée dans la décision du Comité.

Bien que les certificats délivrés en 2011 ne soient mentionnés ni dans le document *Rapport et proposition*, ni dans la décision du Comité, il est néanmoins justifié et donc tout à fait légitime – en interprétation de ces documents – de considérer qu'ils sont eux aussi reconnus a posteriori.

Avec nos meilleures salutations

p. a. 

Madeleine Salzmann
Responsable de l'Unité de coordination Hautes écoles

Generalsekretariat | Secrétariat général
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch
IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

Annexe 3 : Organes de la FORDIF

Comité de direction

| | | |
|-------------|-------------------|----------------------------------|
| HEP Vaud | Olivier Perrenoud | Présidence : 2012, 2015, 2019 |
| IDHEAP-UNIL | Olivier Glassey | Présidence : 2010, 2014, 2018 |
| IFFP | David Perrenoud | Présidence : 2009, 2013, 2017 |
| IUFE-UNIGE | Frédéric Yvon | Présidence : 2008, 2011, 2016 |

Responsable du secrétariat Olivier Glassey

Secrétariat

IDHEAP
Bâtiment IDHEAP
Quartier UNIL-Mouline
1015 Lausanne
T 021 692 68 57

Béatrice Hausmann

beatrice.hausmann@unil.ch